

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

P.1 Météo

P.2 Colza

A RETENIR

- Ressortir les cuvettes jaunes si ce n'est pas déjà fait.
- Le vol du charançon de la tige du colza a débuté, mais le pic n'est pas encore atteint. Le temps plus frais de cette semaine sera moins propice à la poursuite du vol. Continuer de surveiller les **cuvettes dans les prochains jours dès le retour de températures > 9°C**.
- Bilan sortie hiver des infestations de larves d'altise.

Météo

Prévision à 7 jours :

MERCREDI 26	JEUDI 27	VENDREDI 28	SAMEDI 01	DIMANCHE 02	LUNDI 03	MARDI 04
						
4° / 11°	3° / 11°	0° / 9°	1° / 10°	0° / 8°	-1° / 11°	0° / 12°
▲ 10 km/h	▼ 10 km/h	▲ 15 km/h	▲ 20 km/h 45 km/h	▲ 20 km/h 45 km/h	▲ 15 km/h	► 10 km/h

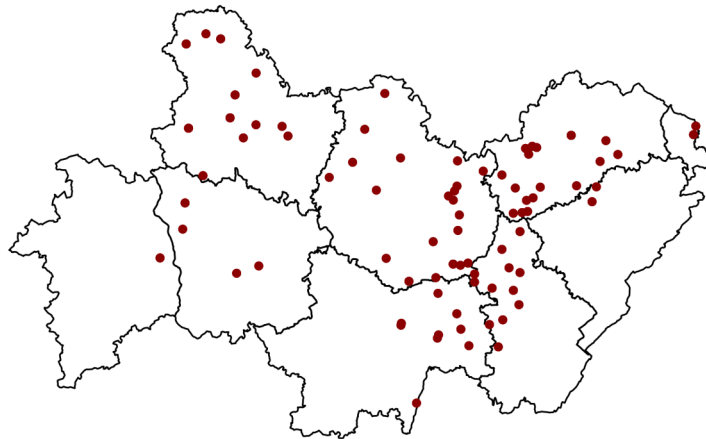
(Source : Météo France, ville Dijon (21), 25/02/2025 à 10h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



COLZA

RESEAU 2024-2025

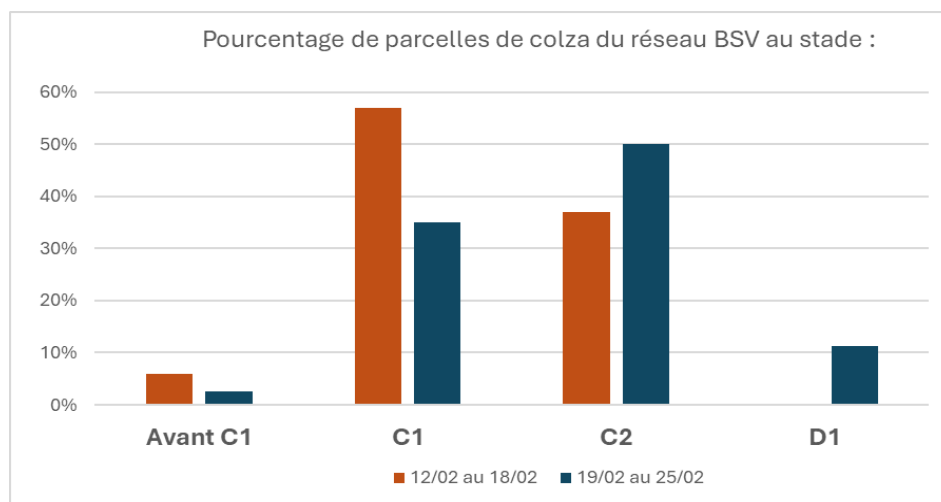
Cette semaine, les observations ont été réalisées sur 86 parcelles du réseau.



Localisation des parcelles observées du 19 au 25 février 2025

Stades des colzas

Les parcelles les plus avancées du réseau ont atteint le stade D1 (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales). Elles se situent dans la Nièvre, la Côte d'Or et le Jura. Le reste des parcelles du réseau est compris entre le stade C1 (apparition de jeunes feuilles) et le stade C2 (apparition de tige entre les pétioles). Les températures douces de ces derniers jours ont permis l'évolution des stades.



Quelques parcelles ou zones de parcelles présentent des excès d'eau, provoquant rougissement et dépérissement des pieds de colza.



A gauche : Pourrissement de pivots (Patrick Chopard – CA 39)

A droite : Pied violacé qui dépérit, dû à un excès d'eau (Patrick Chopard – CA 39)

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé, à la faveur des températures douces. Et c'est bien le cas dans certains secteurs, où l'on observe les premières captures en cuvette.

En effet, à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C et l'absence de pluviométrie sont suffisants pour caractériser les conditions de vol des charançons de la tige. Le vol débute dès 9°C et se généralise à 12°C.

Attention à ne pas confondre ce dernier avec une autre espèce : le charançon de la tige du chou – considéré comme peu nuisible - souvent présent en nombre beaucoup plus important et qui accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges.

Le **charançon de la tige du colza** est le plus gros des charançons rencontrés sur colza. Il a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir.



Le **charançon de la tige du chou** est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ces pattes est brun orangé (rousse).



Photos : Terres Inovia

La nuisibilité est liée aux œufs que le charançon de la tige du colza dépose dans la tige. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite.

Le risque conjugue donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.

A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaque à la moelle. Ce ravageur est considéré comme peu nuisible.

Période de risque : elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle d'une tige tendre du colza. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 - BBCH 30 à C2 – BBCH 31) et se poursuit jusqu'au stade E (BBCH 57 - boutons floraux séparés).

Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.



Photo Terres Inovia

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, nous considérons que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.

Tenir compte également de la précocité de reprise de la culture, qui peut être différente d'une variété à une autre et donc d'une parcelle à une autre.

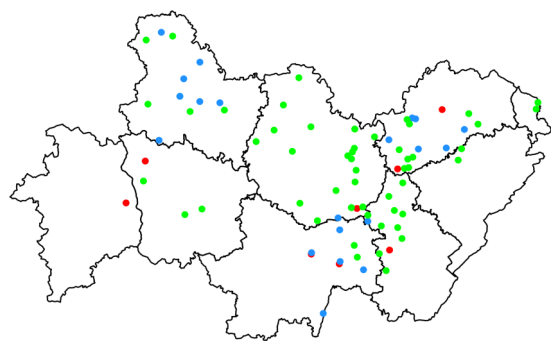
Le risque est maximal 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige, c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

Observations :

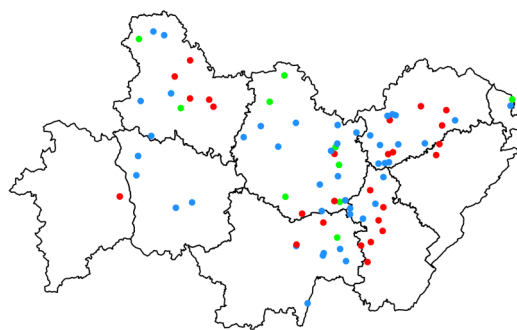
Les températures de la fin de semaine dernière ont été favorables au début de vol du charançon de la tige du colza. 30 cuvettes sur 86 relèvent la présence de ce nuisible, tout département confondu. En moyenne, le nombre de charançon de la tige est de 5 individu/cuvette.

Dans le même temps, la quasi-totalité des cuvettes (75 sur 86) relèvent la présence de charançons de la tige du chou.

Répartition du nombre de captures du charançon de la tige du colza (à gauche) et du chou (à droite) du 19/02/25 au 25/02/25



Piege : Nb de charançons tige du colza : ● [0 - 0] ● [0 - 5] ● [5 - 27]

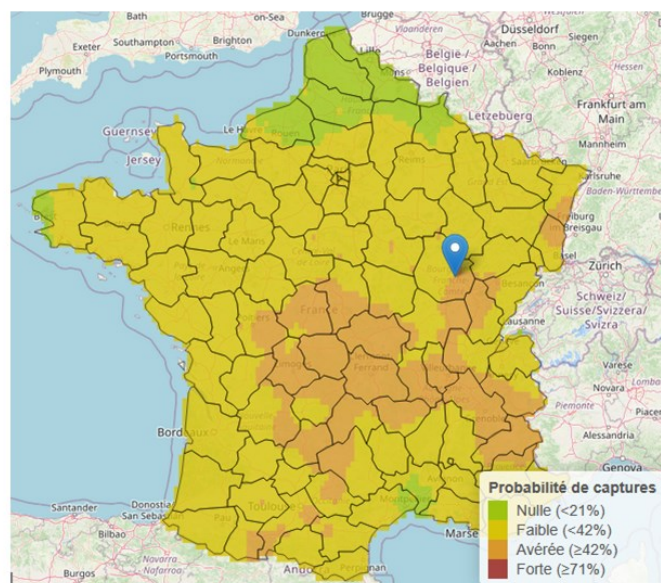
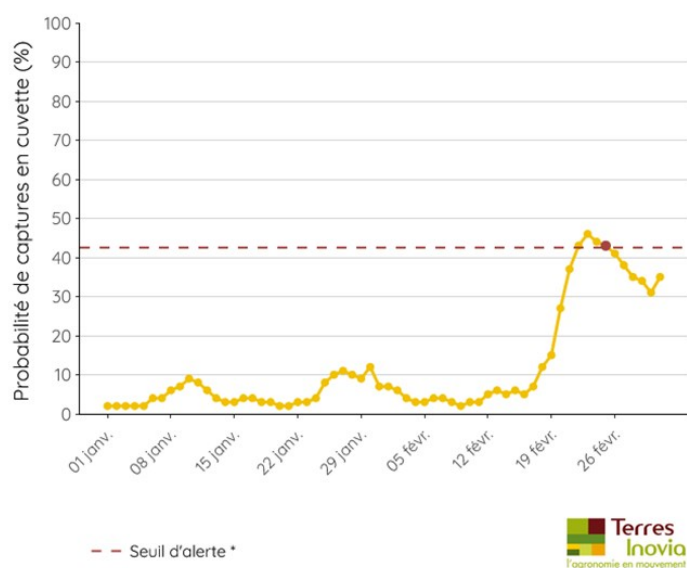


Piege : Nb de charançons tige du chou : ● [0 - 0] ● [0 - 10] ● [10 - 115]

L'[outil d'aide à la décision pour la prédiction des vols de ravageurs](#) de Terres Inovia permet de modéliser la simulation du vol des charançons de la tige du colza (voir ci-dessous une capture d'écran de l'OAD).

La probabilité de captures diminue sur les prochains jours comme le montre le graphique de gauche ci-dessous pour la station de Dijon et la carte (à droite) pour la journée de jeudi 27 février. Les conditions climatiques seront moins favorables aux déplacements de l'insecte : retour de la pluie ce mardi, des températures moins clémentes et du vent en fin de semaine.

Néanmoins, la surveillance des cuvettes reste de mise pour repérer le début du vol ou sa reprise.



Analyse du risque :

- Secteurs avec début de vol : Risque **moyen**.
- Secteurs avec absence de vol : Continuer de suivre l'évolution des captures en cuvette. Risque **faible**.



Méligèthes

Le stade D1 marque le début de la période d'observations des méligèthes.

Observations :

Les premiers méligèthes ont été observés dans 13 cuvettes du réseau, avec la présence de 2 à 50 individus. Aucune présence sur les plantes n'a été relevée pour le moment.

Période de risque : Du stade D1 (boutons accolés) à la floraison engagée (F1).

Seuil indicatif de risque :

Etat du colza	Stade boutons accolés (D1)	Stade boutons séparés (E)
Sain et vigoureux	Généralement pas d'intervention justifiée Reportez la décision d'intervenir ou non au stade E	6 à 9 méligèthes/plante Sud : 4 à 6 méligèthes/plante
Handicapé, peu vigoureux, soumis à des conditions environnementales peu favorables aux compensations *	1 méligèthe/plante ou 50 % de plantes infestées	2 à 3 méligèthes/plante ou 65-75 % des plantes infestées

* Températures basses, stress en eau à floraison, dégâts parasitaires antérieurs.

L'évaluation du risque doit se faire par dénombrement plante à plante. Il doit également se combiner avec le stade et l'état de la culture.

Analyse du risque :

Pour le moment, le risque est **nul**.



Bilan des infestations de larves de grosses altises en sortie hiver

55 berlèses ont été effectués en sortie hiver. Le nombre de larves/plante varie de 0 à 10.9 larves/plante. Les infestations restent limitées dans la majorité des cas ; les plus importantes (> 5 larves/plante) ne concernent que 13 parcelles.

Département	Commune	Nombre max de larves d'altise /plante en EH	Nombre de larves d'altise/plante en SH
89	AIGREMONT	1	6.2
89	SAINT-VALÉRIEN	0.7	1.7
89	CHARMOY	1.1	3.4
89	GY-L'ÉVÊQUE	1.1	2
89	CHARBUY	1.4	1.45
89	CHAMPIGNELLES	0.1	1.4
89	BRANNAY	1	-
89	BLANNAY	2.55	-
89	VERNOY	1	-
89	SAINPUITS	0	-
89	CHEMILLY-SUR-SEREIN	2.7	-
89	LAROCHE-SAINT-CYDROINE	1.1	-
71	BAUDRIÈRES	8	5
71	ROSEY	3.5	5
71	SANCÉ	0	0
71	BAUDRIÈRES 1	6	6
71	BAUDRIÈRES 2	8	5
71	GRANGES	3.6	-
71	PAGNY-LE-CHÂTEAU	0.8	-
71	VERDUN-SUR-LE-DOUBS	4.3	-
71	DEVROUZE	-	3

Département	Commune	Nombre max de larves d'altise /plante en EH	Nombre de larves d'altise/plante en SH
70	MONT-SAINT-LÉGER	0.33	0.6
70	BROTTE-LÈS-RAY	0.2	0.96
70	ROCHE-ET-RAUCOURT	0.26	1.23
70	PORT-SUR-SAÔNE	0.2	0.05
70	RENAUCOURT	-	0.24
70	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	1.4	-
70	DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	0	-
70	VAUVILLERS	1	-
70	TRAITIÉFONTAINE	0.25	-
70	LA RÉSIE-SAINT-MARTIN	-	6.9
70	CHOYE	-	0.1
58	CHÂTILLON-EN-BAZOIS	1.6	-
58	NARCY	0.7	-
58	MAGNY-COURS	-	5
58	BILLY-CHEVANNES	-	2.5
39	ANNOIRE	1.8	5.15
39	AUTHUME	3.9	4.6
39	CHAÎNÉE-DES-COUPIS	2.25	1.8
39	LA LOYE	0.81	2.7
39	NEUVILLEY	0.35	1.3
39	MONTBARREY	1.55	1.85
39	SERMANGE	0.35	0.75
39	SAINT-LOUP	0.3	1.25
39	VAL-SONNETTE	-	1.6
39	SAINT-LOTHAIN	-	1.7
39	BLETTERANS	-	6.3
39	RUFFEY-SUR-SEILLE	-	1.55
25	OLLANS	0	-
21	MONTIGNY-MORNAY-[...]	4.9	4
21	BELLEFOND	12	8.5
21	FLAGEY ECHEZEAUX	3.3	4.4
21	BELAN	1.7	-
21	BRETIGNY	0.2	1.1
21	BROGNON	3.7	4.7
21	CHAIGNAY 1	0.5	0.8
21	CHAIGNAY 2	3	2
21	CHAIGNAY 3	1.5	4.5
21	CORGENGOUX	0.5	-
21	ÉCUTIGNY	2.5	-
21	BRESSEY SUR TILLE	5.7	7.8
21	MARLIENS	1.3	1.2
21	MEURSAULT	1	-
21	CORROMBLES	1.2	0.1

Département	Commune	Nombre max de larves d'altise / plante en EH	Nombre de larves d'altise/plante en SH
21	COULMIER-LE-SEC	1.5	1.5
21	COURCELLES-LES-MONTBARD	1.5	0.3
21	DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	0.3	1
21	EPAGNY	5.1	3.3
21	ETALANTE	4.5	6.7
21	FONTAINE-LA-GAILLARDE	1.2	-
21	FONTAINE-FRANÇAISE	7.5	1.5
21	POISEUL	0.2	-
21	POISEUL	1.9	-
21	LECHÂTELET	4.2	-
21	MEILLY-SUR-ROUVRES	1.5	0.7
21	CÉRILLY	2.7	-
21	SELONGEY	9.4	3.4
21	SPOY	3.9	2.5
21	SAINT-JULIEN	5.3	10.9
21	FROLOIS	-	1.4
18	PRÉCY	1	-

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDIS ETS BRESSON - ARVALIS - AXEREAL - CA 21 - CA 25-90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - YNOVAE - SENOGRAIN - SEINE YONNE - COOP BOURGOGNE DU SUD - DIJON CEREALES - EPLEFPA VESOUL - FREDON BOURGOGNE - GIROUX SAS - INTERVAL - MINOTERIE GAY - MOULIN JACQUOT - SARL PATRICK LEGUY - SOUFFLET AGRICULTURE - TERRE COMTOISE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.